

Toulouse, le 31 décembre 2004

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 210

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Editorial	1
Cours de paléographie	2
Conférence et visite	2
Informations générales	3
Informations-expositions-conférences d'associations amies	3
Avis de recherche	4
Vient de paraître	4
Travaux de nos adhérents	5
Présentation du département « Archives et Médiathèque » de l'Université	
Toulouse II-Le Mirail	10
Nouveaux membres	12
Paléographie	13
Chronique des Archives départementales	15

EDITORIAL

Chers Amis,

Nous remercions tous les amis qui ont renouvelé leur cotisation et nous invitons les retardataires à le faire sans tarder. Nous sommes heureux d'accueillir 35 nouveaux membres, dont 7 étudiants et étudiantes. Ils fréquentent les cours de paléographie de Toulouse ou de Saint-Gaudens.

Le conseil d'administration s'est réuni le 23 novembre, pour mettre en place nos projets de l'année.

Il y avait peu de monde à la visite de l'exposition des Archives municipales « le théâtre du Capitole ». Une vingtaine de personnes seulement ont écouté les commentaires de madame Catherine Bernard, commissaire de l'exposition, qui a su nous intéresser à la longue histoire du théâtre de Toulouse. Nous la remercions chaleureusement.

Au mois de novembre, nous avons développé une activité nouvelle avec la participation de plusieurs de nos amis. Nous avons proposé nos publications à la journée historique de Baziège le 6 novembre, et au Salon du livre de Verfeil les 27 et 28 novembre. Le président du syndicat d'initiative nous avait réservé un stand, à la demande de monsieur Roudière : qu'ils soient remerciés. Nous espérons que d'autres occasions nous seront données pour renouveler ces expériences.

La première séance d'initiation à la recherche le samedi 20 novembre a obtenu un grand succès avec 32 participants. Vous trouverez dans cette lettre le calendrier des prochaines réunions.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et nous vous donnons rendez-vous en 2005.

Geneviève Moulin-Fossey

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

COURS DE PALEOGRAPHIE

- 1) Aux Archives départementales par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 17 h 30 à 19 h, les mardis 18 janvier, 15 février et 15 mars 2005.
A l'antenne de Saint-Gaudens, par Jean Le Pottier de 14 h à 16 h, les mercredis 26 janvier, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 25 mai, 22 juin 2005.
- 2) Aux Archives municipales par M. François Bordes (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 14 h à 15 h pour les débutants et de 15 h à 16 h pour les confirmés, les jeudis 20 janvier, 10 février, 10 mars 2005.
- 3) Aux Archives départementales par Mme Geneviève Douillard :
De 17 h 30 à 19 h, cours de paléographie médiévale (XIII^e et XIV^e siècle) le jeudi 13 janvier 2005.
- 4) Les prochaines conférences d'**initiation à la recherche** auront lieu les samedis de 10 h à 12 h dans la salle de lecture des Archives départementales par M. Jean Le Pottier sur les thèmes suivants :
 - 22 janvier 2005 : les cadastres, époque révolutionnaire, époque napoléonienne.
 - 19 mars 2005 : sources foncières des parcelles de Toulouse ; bases de données urbanistes ; **attention !** cette conférence sera assurée par François Bordes et aura lieu aux Archives municipales.
 - 21 mai 2005 : l'enregistrement et les hypothèques.

CONFERENCE ET VISITE

Le samedi 5 mars 2005 à 10 heures, dans la salle de lecture des Archives départementales : conférence sur les confréries des Pénitents à Toulouse par mesdames Bernadette Suau et Nicole Andrieu.

Cette conférence sera suivie le samedi 12 mars d'une visite commentée de l'église St-Jérôme et de la chapelle St-Jean Baptiste : rendez-vous à 10 heures, à l'entrée de l'église St-Jérôme, rue du Lieutenant-Colonel Pélissier.

INFORMATIONS GENERALES

De nombreuses personnes téléphonent aux ADHG pour demander des renseignements.

Le personnel de l'accueil, malgré sa gentillesse et sa bonne volonté, ne peut pas toujours répondre, en particulier pour les commandes.

Aussi, nous vous recommandons de bien lire le calendrier qui paraît dans la Lettre ou de téléphoner à la permanence de l'association le mercredi de 14 h à 17 h, permanence qui est régulièrement assurée de la mi-septembre à la fin juin.

Merci

Ouvrages en souscription

Les personnes ayant commandé des livres en souscription « Sainte-Colombe en Quercorb » ou « Hussards Noirs en Midi Toulousain » sont invitées à les retirer à la permanence de l'association un mercredi après-midi.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFERENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

L'association des Amis des Archives de la Haute Garonne a toujours eu comme but de permettre aux chercheurs professionnels ou non de connaître les différentes sources qui s'offraient à eux ; c'est dans ce cadre que nous vous présentons les conférences ou les expositions à venir.

Musée Saint-Raymond :

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- jeudi 20 janvier 2005 à 17 h 30 : conférence : « **De la mythologie antique au récit chanté : le labyrinthe d'un modèle original** » par Théodora Psychoyou, chercheur associé au Centre de musique baroque de Versailles.
- jeudi 10 février 2005 à 17 h 30 : « **L'évolution depuis l'époque augustéenne du quartier de la Dalbade à Toulouse d'après les données archéologiques issues de la fouille préventive de l'Hôtel Saint-Jean** » par Didier Rigal, responsable d'opération à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Au Musée de 18 h à 19 h :

- mercredi 5 janvier 2005 : « **La cuisine à Toulouse au I^{er} s. av. J.-C. : une activité sous influence** » par Alexis Gorgues, doctorant, Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, Casa de Velazquez, Madrid.

Société Toulousaine d'Etudes Médiévales :

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- mardi 25 janvier 2005 à 20 h 30 : conférence : « **Les ouvriers des cathédrales** » par François Icher, docteur en histoire, chercheur associé au CNRS.

Les Amis de la Violette :

6^{ème} Festival de la Violette :

Le festival de la violette aura lieu comme chaque année en février place du Capitole :

vendredi 4 et samedi 5 février 2005

- exposition de variétés, atelier de bouturage pour les enfants
- samedi : marché aux violettes et produits dérivés, vente d'ouvrages, conférence (à 15 h à la Maison de Midi-Pyrénées, rue de Rémusat - entrée libre).

A prolonger dimanche 6 par des visites des serres de production.

Pour tout renseignement : Les Amis de la violette, BP 5005, 31032 Toulouse cedex

Téléphone : 05.62.16.31.31. Email : amis.violette@voila.fr

Musée des Augustins :

Du 18 décembre 2004 au 9 mai 2005 : exposition « **Le Nord en lumières** ».

Ensemble conventuel des Jacobins :

Du 26 novembre 2004 au 29 mars 2005 : exposition « **Inde : bijoux en or** ».

Institut National Polytechnique de Toulouse :

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- jeudi 27 janvier 2005 à 18 h : conférence : « **Les pièges de l'inertie : d'Aristote à Galilée en passant par Einstein** ».

AVIS DE RECHERCHE

- REponse A L'AVIS DE RECHERCHE n° 236 :

Extrait du Journal de la Haute-Garonne n° 116 du 8 floréal an XIII (28 avril 1805) :

« Le nommé Michel Sacareau, habitant de la commune de Sainte-Foi-de-Peyrolières, a tué le 20 germinal, un loup mâle âgé de 9 ans, d'une énorme grosseur. Cet individu s'est pourvu auprès du préfet pour obtenir le paiement de la prime qui lui est accordée par la loi.

Nous remarquons avec plaisir que dans ce département, les battues aux loups se sont tellement multipliées depuis quelques années, qu'on découvre rarement des traces de leurs ravages. L'habitant de campagne convaincu de la nécessité d'opposer une forte barrière à l'incursion de ces bêtes féroces, a fait une étude particulière des moyens de les détruire, et

c'est par une patience et un courage soutenus qu'il est parvenu à garantir en même temps sa tranquillité personnelle, et la prospérité de l'agriculture. »

VIENT DE PARAÎTRE

1. Revue **Patrimoine Midi-Pyrénées** N° 6 janvier à mars 2005.
2. Option de souscription sur l'ouvrage : « **Baziège au tournant du siècle (1814-1914)** » par Pierre Fabre ; pour tous renseignements, s'adresser à l'A.R.B.R.E. 28 Rond-Point les Bleuets 31450 Baziège.
3. Option de souscription sur l'ouvrage : « **Où donc est passé le canal du Midi ?** » par Mireille Oblin-Brière, au prix de 20 euros ; pour tous renseignements, s'adresser à Mireille Oblin-Brière, Le Donatello, bât. D, apt. 2070, 4 allée du Niger 31000 Toulouse.
4. **Blagnac, questions d'histoire** N° 28 novembre 2004.

TRAVAUX DE NOS ADHERENTS

Monsieur Gilbert IMBERT nous a fait parvenir les deux articles suivants :

1) REMPLACEMENT D'UN TIRE AU SORT

La loi Jourdan du 19 fructidor An VI (1798 sous le Consulat) met en place la conception moderne du service militaire en établissant le service de la conscription. Les conscrits reconnus bons pour le service armé qui durait 7 ans étaient tirés au sort.

La loi de 1802 instaure le remplacement. Elle permet à ceux qui en ont les moyens d'acheter un remplaçant pour leur fils. Cette possibilité est choquante car elle n'est ouverte qu'aux riches, mais c'était aussi une occasion inespérée pour d'autres de gagner de l'argent qu'ils n'auraient pas pu gagner autrement, dans le contexte économique difficile de l'époque.

Ces remplacements étaient l'objet de véritables contrats passés devant notaire entre le conscrit et son « homme ». Nous vous proposons ci-dessous un exemple de ce genre d'arrangement entre Jean François Emmanuel Hilarion, le fils du notaire impérial François Valette de Naucelle et Jean Baptiste Poujol.

Le fils Valette conscrit de la classe 1811 (né donc en 1791) avait tiré un mauvais numéro - le 15 - ce qui l'obligeait à aller passer sept ans sous l'uniforme. Maître Valette son père prend langue avec Jean Baptiste Poujol, âgé de 25 ans, originaire de La Mothe, commune de Verdun, habitant au village de Segonzac, commune de Ceignac, où il est domestique de ferme. Un accord intervient le 9 mai 1811 devant Me François Briane notaire impérial de Quins :

1^{er}/ « Led. Jean Baptiste Poujol promet et s'engage de subir le sort pour le sieur Jean François Hilarion Emmanuel Valette fils aîné du comparant et que le sieur Valette est obligé de subir par suite du numéro quinze qu'il a porté lors du dernier tirage au sort des conscrits dud. canton de Naucelle et appelé le quatrième pour le départ des conscrits désignés dudit canton et de partir pour lui en qualité de conscrit de 1811 ; et à cet effet il se présentera devant le conseil de recrutement de Rodès le quinze du courant et partout où besoin sera pour se faire vérifier écrire et installer en qualité de conscrit à la place du sieur Valette fils appelé et de suivre la route et de se rendre au corps qui lui sera indiqué sur la feuille de route qui lui sera délivrée par l'autorité compétente et ensuite de servir dans le corps qui lui sera désigné tout

le temps que led. Valette fils serait obligé de servir à peine d'être poursuivi suivant les rigueurs des lois en cas qu'il s'en écarte et par la désobéissance compromit la liberté dud. Valette fils.

2°/ En indemnité de l'engagement que fait ce jour Jean Baptiste Poujol, led. sieur Valette père promet et s'oblige payer une somme de trois mille francs à la charge par led. Poujol de se fournir l'équipement qui sera déduit si led. Valette le fournit ; en tant moins de laquelle somme led. sieur Valette a payé audit Poujol celle de trois cents francs et par ce dernier reçue et emboursée au vu de nous dit notaire et témoins dont quittance et la somme de 2700 francs restante sera payable après le délai de deux ans à compter du jour de la réception de son corps à raison de cinq cents francs annuellement avec l'intérêt à cinq pour cent sans retenue, affectant et hypothéquant ledit Poujol pour la sûreté de la somme cy dessus comptée, tous les biens consistant en ses droits successifs paternels ... »

3000 francs au regard de sept ans d'esclavage, la somme nous paraît dérisoire. C'est vrai que la liberté n'a pas de prix, mais pensez que les gages annuels de notre pauvre diable, nourri et logé, s'établissaient aux alentours de 200 francs et que son gros *pagès* d'employeur ne le ménageait pas. Il savait que la chambrée entière allait le traiter de « cochon vendu » mais il était prêt à supporter toutes les avanies pour jouir des molleses de la vie de caserne. Il est bien connu par ailleurs que ces remplaçants faisaient de piètres guerriers, responsables en partie de la cuisante défaite subie par notre pays en 1870.

2) EN PARCOURANT LE TESTAMENT DE RAYMOND VII

A Millau, le 23 septembre 1249

Testamentum Raimundi Tolosani comitis

Dans le cadre des cours de Paléographie médiévale auxquels assistent quelques Amis des Archives de la Haute-Garonne, Madame Geneviève Douillard, conservateur en chef du patrimoine, l'animatrice du groupe, nous fait travailler sur le difficile testament de Raymond VII. J'en ai retenu un passage qui concerne une donation en faveur du monastère cistercien de Bonnecombe.

*.... Item monasterio Boncumbe, cisterciensis ordinis, relinquimus, preter dictam summam decem milium marcharum, gregem nostrum et armenta nostra., videlicet vaccas, boves et tauros, oves et arietes cum saumeriis et aritid et aliis bestiis universis **ad cabanam nostram vaccarum et ovium pertinentibus.** ...*

On serait tenté de traduire *cabanam* par cabane. C'est certes l'origine du mot, mais en occitan rouergat *la cabana* désigne une cave d'affinage du fromage de Roquefort. Dans les temps très anciens, les bergers utilisaient de simples cabanes rudimentaires où après avoir trait les brebis, ils travaillaient le lait et fabriquaient le fromage de « cabane ». De ces simples abris de bergers, on a donné le nom par analogie aux laiteries-fromageries fermières, aux grottes et cabanes du Causse qui leur servaient de caves d'affinage, ainsi qu'à « l'ensemble fromagerie », caves ou cabanes du Combalou de Roquefort. D'où le nom de cabanières encore donné aujourd'hui aux ouvrières à qui incombe le travail de cave à Roquefort.

Il est prouvé que les Templiers du Larzac - ces seigneurs du Causse - , avaient une cave à Roquefort (attesté en 1172, en 1284), mais ils en avaient aussi ailleurs. Des caves ont été utilisées à Saint-Paul, à Sainte-Eulalie, à Cornus, au Viala, à Lapanouse de Cernon, au moins

une cinquantaine. Ces caves « bâtarde » ont concurrencé très longtemps celles de Roquefort. Toute exploitation d'importance où l'élevage ovin tenait la première place, avait pour complément naturel une cave qui était indispensable à son existence. Je n'ai pu trouver en quel lieu se situait *la cabana* objet du legs de Raymond VII.

Parmi les redevances censuelles et autres rentes dont bénéficiaient les Templiers puis les Hospitaliers figurait toujours une certaine quantité de fromage et il était souvent spécifié « de Roquefort ». Tous les ordres religieux implantés en Rouergue disposaient de caves et exigeaient une redevance de même nature.

A titre d'exemple, voici l'extrait d'un bail à ferme de 1657 de la Grange cistercienne de Bonnefon dépendant de l'abbaye de Bonnecombe : « ...Et outre la susd somme seront tenus lesd Savys fermiers de payer annuellement des pantions au sieur recteur de Naucelle accoustumé de payer et de plus encore cinquante livres cire aux messieurs les religieux pourtés et rendus à Bonnecombe au jour et feste de Saint André. Plus chasque année payeront **deux quintaux et demy fromage de Roquefort** [*soit quelques cent kilos de fromage*] portés et rendus aud. Roudez lorsqu'ils y auront l'ordre des susd. fermiers generaulx. Plus payeront annuellement cinquante poules portées à Roudez ou aud. Bonnecombe au jour de Saint André. Comme aussy payeront les autres charges [...] »

A une époque récente, une production fromagère artisanale existait à Naucelle. J'ai connu deux laiteries coopératives en exploitation avant la dernière guerre. L'une d'elle traitait le lait de brebis produit sur place. Une première transformation était réalisée localement : mise en faisselles du caillé, premier ensemencement en mycélium et premier salage. Les pains étaient transportés à Roquefort pour affinage. Les producteurs étaient en partie payés en fromages. Une seconde laiterie traitait, de façon identique, le lait de vaches, produisant le Bleu des Causses, dont l'affinage s'effectuait dans une cave d'Aguessac près de Millau. Le petit-lait résiduel alimentait une porcherie qui jouxtait chaque coopérative. Avec l'utilisation des tanks collectant quotidiennement le lait et le transportant vers les usines de transformation, ces fromageries artisanales ont disparu.

Note de la rédaction : Au cours de la sortie des Amis à Millau en juin 1999, nous nous sommes arrêtés à Saint-Martin d'Issis, sur les ruines d'une ancienne église, lieu où Raymond VII a rédigé son testament.

Monsieur Pierre LAPEYRE nous a fait parvenir l'article suivant :

ACTE DE NAISSANCE DE JEANNE DARC

A Toulouse, le 1^{er} avril 1821 !
Ou la triste histoire d'une enfant abandonnée.

“Le troisième jour du mois d'avril 1821 à trois heures du soir nous, Jean Léon Félix Gounon, adjoint à M. le Maire de Toulouse faisant la fonction d'officier public d'Etat-civil délégué par lui, déclarons la remise qui nous a été faite d'un procès-verbal constatant l'exposition d'un enfant pour être transcrit sur les registres de l'Etat-civil...

*L'an 1821 et le troisième jour du mois d'avril nous, Joseph Antoine Palis l'un des commissaires de police de la ville de Toulouse sur l'avis qui nous a été donné, **qu'il a été mis le deux du dit, dans le tour placé à l'entrée de l'Hôtel Dieu St Jacques, un enfant.** Nous nous y sommes transporté... ayant fait appeler le sieur Duran officier de santé du dit hôpital*

*auquel ici présent nous avons fait prêter le serment en pareil cas requis et nous l'avons invité à nous déclarer le sexe du dit enfant et à vérifier en même temps s'il n'a pas quelque marque caractéristique sur le corps qui puisse le faire reconnaître à l'avenir au cas que l'on vienne à le réclamer et quel est son âge. Et de suite le Sr Duran a vérifié le dit enfant qu'il nous a déclaré être du sexe féminin et d'être âgé d'un jour, n'avoir aucune marque sur son corps, portant sur lui un billet ainsi conçu "l'enfant est baptisé et son nom est nommé Jeanne" au dos duquel billet nous avons mis "ne variatur" pour servir de pièce de référence **et avons donné au dit enfant pour nom de famille celui de Darc** après qu'il a été procédé à la description du linge et hardes dans lequel le dit enfant était enveloppé ainsi que suit : un serre-tête de toile, un bandeau de toile garnie de mousseline unie, un mauvais mandil de toile de coton violet, une perne trélassée, un mauvais chiffon servant de bourrasse à plusieurs pièces.*

*Et de tout ce dessus avons fait et dressé le présent procès verbal que nous avons signé avec le sieur Duran lecture préalablement faite. Duran, Palis commissaire de Police, signé à l'original au bas duquel est écrit "**l'enfant est nommé Jeanne Darc**".*

Enregistré à Toulouse le trois avril 1821, droit gratis. Bernat aussi signé à l'original déposé aux archives de l'Etat-civil de Toulouse."

QUELQUES COMMENTAIRES

Voici donc la transcription complète d'un acte de naissance trouvé dans les registres d'Etat-civil de Toulouse (Archives municipales 1E 283).

Il faut tout d'abord préciser que "*le tour placé à l'entrée de l'Hôtel-Dieu St Jacques*" était un dispositif situé à l'extérieur du bâtiment, dans lequel la personne désirant abandonner un enfant, plaçait celui-ci. Par la rotation du tour, l'enfant était recueilli à l'intérieur de l'hôpital... Ce système est encore visible aujourd'hui près de la porte d'entrée de cet établissement qui n'accueille plus de malades.

Il est intéressant de noter que la procédure décrite dans l'acte de naissance, qui est la copie intégrale du rapport de police, est employée systématiquement pour chaque cas semblable, et justement il y en avait beaucoup, puisque pour cette seule année 1821, on peut relever sur les rapports des commissaires de police, 321 cas d'abandons au "tour" de l'Hôtel-Dieu ! (AM Toulouse II 109). A cette forme d'abandon, il faut rajouter des enfants envoyés à l'Hôtel-Dieu par d'autres voies, des paroisses de banlieue par exemple.

Il faudrait aussi évoquer les naissances, apparemment nombreuses, d'enfants de "père et mère inconnus" nés chez une "sage femme" ! Celle-ci venait ensuite déclarer cette naissance à la mairie, préfiguration sans doute, de la naissance sous X... D'ailleurs l'acte de naissance de Jeanne Darc est précédé de celui d'une enfant née dans la situation évoquée ci-dessus et on peut remarquer que celle-ci sera nommée uniquement "Jeanne" pour nom et prénom !

Revenons à l'Hôtel-Dieu pour voir justement comment était réglé le problème du "nom et du prénom". Souvent, on peut constater dans les procès-verbaux qu'un billet accroché à l'enfant indiquait s'il avait été baptisé, et le prénom qui lui avait été donné : c'était le cas de Jeanne Darc ci-dessus. Reste le nom qui était attribué par l'hôpital. Le cas des enfants appelés "B" comme bâtard est souvent cité ! Ici on est, semble-t-il, dans un autre genre ; mais tout de même, appeler Darc cette pauvre Jeanne, même sans apostrophe, relevait d'un goût douteux ou d'une faiblesse notoire en histoire...

Pour mieux essayer de comprendre la logique des gens qui attribuaient ces noms, j'ai balayé les rapports des commissaires de police de l'année 1821 (AM Toulouse II 109). Je n'ai rien trouvé de vraiment extravagant, mais quelques exemples peuvent par contre nous montrer les sources où ils puisaient leur inspiration :

Dans les noms de villes : Tunis, Munich...

Dans les noms de fleuves : Tage, Oronte...

Dans les personnages bibliques : Zachée, Hérodiade, Zébédée..., de l'antiquité ou de la mythologie : Phèdre, Morphée, Cirus, Tibère Romulus, Athalie, Soliman...

Enfin des noms divers : Iris, Zéva, Zulma, Méduse...

Citons encore "Fortuné" qui peut-être voulait conjurer le mauvais sort pour cet enfant !

Mais concluons par ce dernier exemple de nom qui, volontairement ou involontairement, reflétait bien la triste réalité de ces enfants abandonnés : "Povret" !

Madame Marie-Louise GUILLAUMIN nous a fait parvenir l'article suivant :

IL Y A 60 ANS

de Saint-Gaudens à Avranches

En juillet 1944, la Bataille de Normandie bat son plein.

A la mi-juillet, l'usure des réserves allemandes disponibles derrière le front est suffisamment avancée pour que le Haut Commandement allié puisse envisager le déclenchement d'opérations d'envergure.

Pour le secteur qui nous intéresse (secteur occidental), à partir du 23 juillet.

Certains éléments de la 1^{ère} Armée américaine « Cobra » sont chargés de percer le front à l'extrémité occidentale du théâtre d'opérations. La III^e Armée de Patton, récemment débarquée, se tient prête pour l'exploitation.

Le VIII^e corps d'armée doit prendre à son compte les actions dans la zone côtière.

L'intervention de l'aviation allié est rendue possible par des conditions météorologiques redevenues favorables.

Le 30 juillet, après une série de combats acharnés, la route nationale Caen-Avranches est ouverte.

Mais Avranches constitue un verrou pour la progression allié vers le Sud.

Au Nord, l'accès de la ville perchée sur sa falaise (altitude 108 m) est très difficile. Au Sud, le fossé anti-chars prévu par l'organisation Todt n'a pas été creusé, un seul blockhaus est terminé. Cependant, des tas de sable ont été déposés dans les rues pour ralentir éventuellement la marche des chars alliés. Par ailleurs, si Avranches n'est défendu que par quelques éléments d'infanterie de la Wehrmacht, des douaniers et des groupes armés sédentaires, la ville est couverte par une batterie de canons d'assaut.

Le 31 juillet, aux abords Nord de la localité, les chars américains qui tentent de forcer le passage de la dune subissent des revers, certains sont détruits. Ils ne s'obstinent pas et se bornent à garder le contact avec l'ennemi.

Pendant ce temps, un bataillon de la 4^{ème} division blindée américaine sous les ordres du Général John S. Wood effectue le franchissement à gué de la dune, en aval de la ville. Une manœuvre de débordement de la localité, par l'ouest, réussit et permet l'attaque des lisières Sud faiblement défendues, puis l'assaut frontal, opération décisive qui se solde par la prise d'Avranches et sa libération.

Les derniers points d'appui allemands sont rapidement réduits. Toute voie de retraite est fermée aux éléments ennemis. Le front est rompu, le verrou a sauté, la percée d'Avranches est réalisée : la III^e Armée du Général S. Patton entre en ligne, s'engouffre dans l'étroit couloir qui vient de s'ouvrir dans le dispositif allemand, dépassant la 1^{ère} Armée. « En avant, et toujours plus vite, toujours plus loin » est le mot d'ordre de Patton, spécialiste de l'armée blindée, réputé pour son dynamisme. Obéissant à ce principe, il lance ses éléments d'exploitation vers le Sud le 1^{er} août.

L'enlèvement du nœud routier de Pontaubault, à quelques kilomètres d'Avranches, préparé par les observatoires américains déjà cantonnés dans la ville, crée une situation nouvelle : la brusque irruption des Alliés sur les arrières des forces allemandes, que le général Eisenhower juge urgent d'exploiter.

Le monument Patton élevé sur l'avenue du Maréchal Foch à Avranches témoigne de la percée historique du Général américain et de sa III^{ème} Armée.

A sa libération, comme beaucoup d'autres villes et villages normands, Avranches porte les stigmates de la bataille.

A l'automne, la population de Saint-Gaudens, dans un grand élan de solidarité, se porte au secours des habitants d'Avranches dans l'épreuve.

L'initiative est prise par la Société des chanteurs du Comminges (fondée en 1928), à l'instigation de l'un de ses membres, Jules Ribet, qui avait souffert d'une longue captivité.

Une collecte de vivres et couvertures est organisée à l'automne 1944. Un camion, dûment chargé, achemine les dons destinés aux Avranchins sinistrés.

Le choix de cette ville normande avait été déterminé par sa taille, identique à la ville de Saint-Gaudens (10 000 habitants environ) et par sa fonction administrative, chef-lieu d'arrondissement (Manche) comme Saint-Gaudens.

Depuis lors, des relations chaleureuses et fidèles se sont établies entre les deux petites cités, les familles d'accueil des chanteurs du Comminges et celle de ces derniers qui, régulièrement, vont donner des concerts chez leur amis normands et réaffirmer là-bas leur identité ! Une histoire au long cours où les voix se répondent, dans la concorde et l'enthousiasme. Une rue des Chanteurs du Comminges, et un café baptisé « le Saint-Gaudens » existent à Avranches.

Fin 1944, le mouvement de solidarité en faveur des sinistrés de Normandie s'est développé dans différentes autres localités du Comminges.

Citons quelques exemples : une collecte effectuée dans la commune de Sauveterre réunit la somme de 13 350 F, une fête de bienfaisance celle de 2 250 F. A Saint-Bertrand de Comminges, les dons recueillis par le Secours Social et le Comité de Libération s'élèvent à 4 300 F. A Saint-Béat, une soirée récréative organisée par le Comité de l'Union des Femmes Françaises fait salle comble et rapporte 20 050 F.

L'émotion ressentie à l'autre bout de la France, le désir d'apporter aide et réconfort aux plus touchés par les débuts de la bataille de France trouvent un écho dans nos cœurs 60 ans après.

La célébration du 60^{ème} anniversaire de sa libération par la ville d'Avranches (31 juillet 2004) a été marquée par le rapprochement officiel des deux chefs-lieux d'arrondissement, Saint-Gaudens et Avranches.

Sources :

- Capitaine Barjaud A. : La bataille de Normandie juin-août 1944. Imprimerie Martin, Le Mans 1976.
- Sir Basil H. Liddel Hart : History of the second world War. Fayard 1973, traduction.
- Personnes interviewées : Mme Veuve Jules Ribet, M. Dufour chanteur du Comminges depuis 1950.
- BF 174 (30.12.44 et 2.12.44) ADHG, Antenne du Comminges.

**PRESENTATION DU DEPARTEMENT « ARCHIVES ET MEDIATHEQUE » DE
L'UNIVERSITE TOULOUSE II-LE MIRAIL**

Le département « Archives et Médiathèque » (DAM), composante de l'UFR Histoire, Arts et Archéologie de l'université Toulouse II-Le Mirail, a été créé par décision du Conseil d'administration de la dite université le 23 juin 1993. Après sa délocalisation sur le site universitaire de Montauban, il accueille ses premiers élèves à la rentrée 1995.

Il répond aux missions de formation initiale et de formation continue dans le champ des sciences de l'information et de la communication. A ce titre, le DAM reçoit des subventions du ministère de la Culture et des collectivités territoriales.

Il propose une filière professionnelle, sous la forme d'un institut universitaire professionnalisé (IUP) qui correspond à quatre niveaux de diplôme :

- Deug (Bac +2) ;
- Licence (Bac +3) ;
- Maîtrise (Bac +4) ;
- DESS (Bac +5).

En outre, il vient d'ouvrir une licence professionnelle « Métiers de l'édition » et assure la formation continue dans les métiers des bibliothèques (DUMET).

Les étudiants reçoivent des enseignements généraux durant l'année de Deug. Deux stages d'un mois chacun – l'un en service d'archives et l'autre en bibliothèque – leur permettent, outre le fait de mettre en application leurs connaissances théoriques, de se déterminer pour le choix d'option pour leur année de Licence.

En effet, l'IUP d'Ingénierie documentaire propose aux étudiants, dès la Licence et jusqu'à la Maîtrise, des options avec des enseignements spécifiques qui viennent s'ajouter à un enseignement commun. Ces options sont au nombre de cinq :

- Archives ;
- Bibliothèque ;
- Fonds patrimoniaux ;
- Image ;
- Musique.

Nous avons choisi de présenter ici à nos amis, la particularité de l'option « Archives ». Cet IUP est le seul en France à dispenser, depuis sa création, des enseignements en archivistique dès la 2^e année post-baccalauréat.

L'enseignant permanent, responsable des cours d'archivistique, est Monsieur Jacques MOURIER. Archiviste-paléographe de formation, conservateur en chef du patrimoine en détachement en tant que maître de conférences auprès de ministère chargé de l'Enseignement supérieur, il assure l'essentiel des cours relatifs au milieu des archives et à leur organisation.

D'autres professionnels des archives, comme Mademoiselle Claudine PAILHÈS et Monsieur Pierre DEBOFLE, également archivistes-paléographes et respectivement directeurs des Archives départementales de l'Ariège et du Gers, interviennent également.

Les débouchés des élèves de l'option « Archives » se trouvent essentiellement dans la fonction publique via les concours de recrutement de l'Etat mais surtout des collectivités territoriales dans la filière culturelle.

Pour autant, le secteur privé est une source d'emplois non négligeable à laquelle les étudiants du DAM peuvent postuler.

Pour nos amis internautes, signalons que le DAM se présente sur le Web à l'adresse suivante : www.univ-tlse2.fr/dam.

Elodie DESPIS, Romain JOULIA et Marjorie VILA,
étudiants en Deug d'ingénierie documentaire au DAM

NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

Au 12 décembre 2004

Mme Jacqueline Soulié-Daunic de Renneville
M. Louis Delpérié de Toulouse
Mlle Blandine Combres
M. et Mme Becamel de Toulouse
M. Jean-Pierre Raynaud de Blagnac
M. Pierre Burchianti de Toulouse
M. André Georges Clerc de Frouzins
M. Pierre Lombard de Toulouse
M. Mariano Garcia de Toulouse
M. Eric Créma de Toulouse
Mme Brigitte Lannes de Saint-Marcel Paulel
Mme Mireille Brière de Toulouse
M. Jacques Jullian de Brax (Association l'Oc Médiéval)
M. Alain Roszak de Toulouse (Association l'Oc Médiéval)
M. et Mme Audouy de Gratentour

Elèves des cours de paléographie à Saint-Gaudens :

M. Franck Auzolle
M. François Stein
M. René Cassé
Mlle Claudine Loubens
M. Philippe de Bellissen Durban
M. Jean-Claude Avezac
M. Michel Durand
M. et Mme Howard Bradley
Mme Marie Nicole Turot
MM. Léon et Hugues Brentegani
Mme Josiane Sambeat
Mme Annie Françoise Massat

Etudiants :

Mlle Marie Cadet de Toulouse
Mlle Sophie d'Arzac étudiante en histoire de l'art
Mlle Houda Hedhiri de Blagnac
Mlle Estelle Martinazzo de Toulouse

Au département "Archives et Médiathèque" de l'Université Toulouse II-Le Mirail :

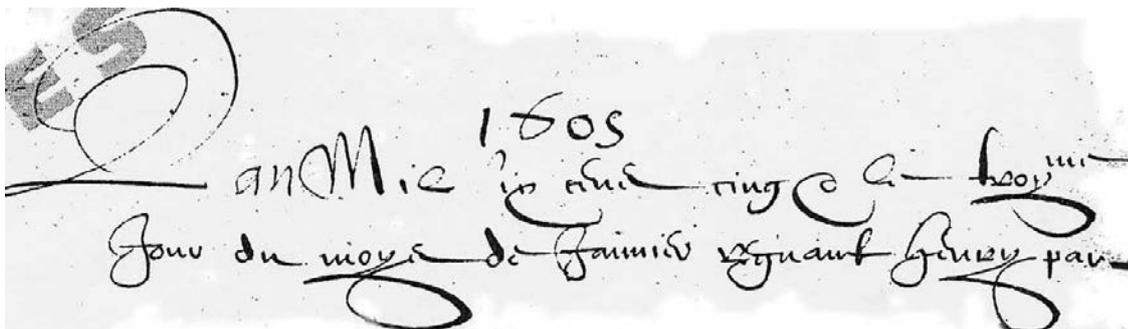
Mlle Elodie Despis
M. Romain Joulia
Mlle Marjorie Villa

Certains de ces nouveaux membres ont été parrainés par d'actifs adhérents de notre association : un grand merci à eux !

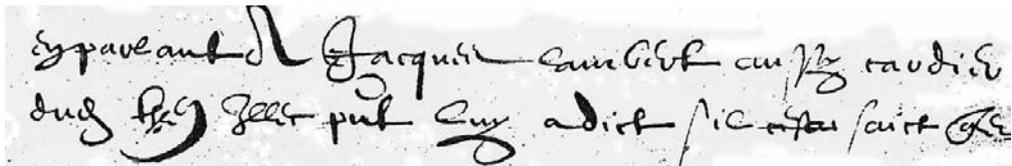
PALEOGRAPHIE



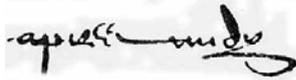
Voici quelques extraits du cours de paléographie de Madame Sophie MALAVIEILLE du 16 novembre 2004 (A.D.H.G. 3E 151) :



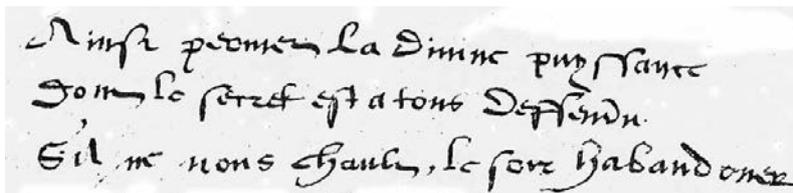
L'an mil six cens cinq (et) le troy(sies)me
jour du moys de janvier, régnant Henry par



en parlant à Jacques Lambert, aussy cardier
dud(it) Th(o)l(os)e, illec p(re)se)nt, luy a dict s'il saict q(ue) led(ict)

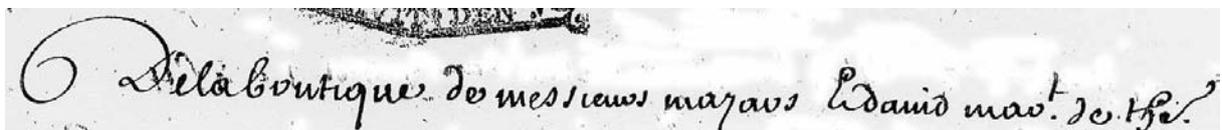


après-midy

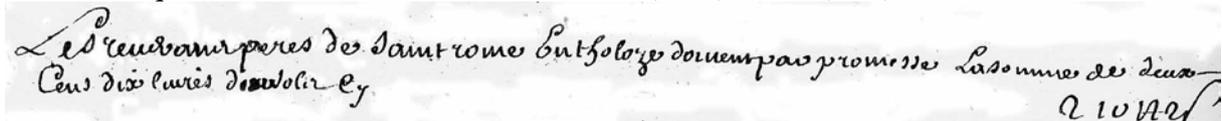


ainsi permet la divine puyssance,
dont le secret est à tous deffendu,
s'il ne nous chault, le soir habandoner

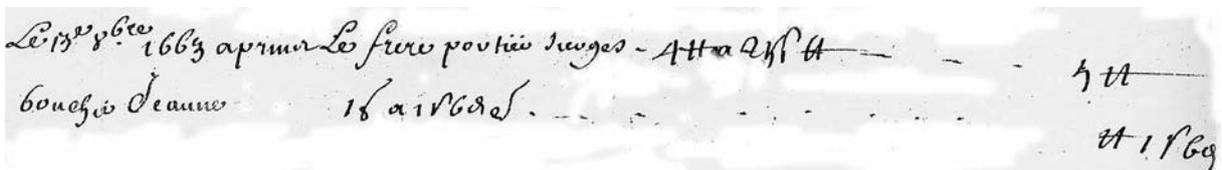
Voici quelques extraits du cours de paléographie de Madame Sophie MALAVIEILLE du 14 décembre 2004 (A.D.H.G. 13 D 34 pièce 28) :



De la boutique de messieurs Mazars et David mar(chan)t de Th(olos)e



Les révérans pères de Saint-Rome en tholoze donnent par promesse la somme de deux
cens dix livres deux sols, cy 210 livres 2 sols



Le 13^e 8^{bre} 1663 a prins le frère portier sierges 4 l(ivres) à 25 s(ols) [la] l(ivre) 5
livres
bouchie [bougie] jeanne 1 on(ce) à 1 sol 6 deniers l'on(ce) livre 1 sol 6 deniers

A.D.H.G. 3E 11937 pièce 15 :



quy ne sont pas esnoncées dans lad(ite) produ(cti)on

le dernier

le dernier

Vue banque servan à laver la lissibe

une banque servant à laver la lissibe

Note : banc utilisé par les lavandières pour laver la lessive.

*Et de là dessandeus sortis de lad(ite) salle et allés à
main droite en sortant auroit été trouue une
Charette garnie de ses ruelles et deux ais Une de
Chaque Costé de ruelles Estant icelle Charette*

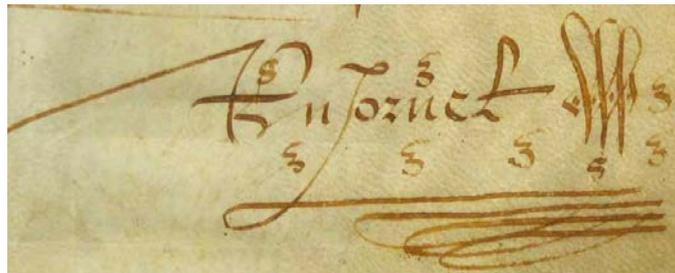
Et de là dessandeus, sortis de lad(ite) salle et allés à

Main droite en sortant, auroit été trouvé une

Charette garnie de ses ruelles et deux ais, une de

Chaque côté de ruelles, étant icelle charette (...)

Note : une charette garnie de ses ruelles et deux ais : une charrette garnie de ses ridelles et de deux planches latérales (complétant les ridelles).



Exemple d'une belle et complexe signature : M^e Pierre Tujornel, notaire d'Auvergne (1550-80) sur le parchemin servant de couverture au registre 3E 15659.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

DEPARTEMENTALES

À l'occasion de la Fête du Livre de Verfeil (27 et 28 novembre 2004) à laquelle les Amis des Archives ont été aimablement invités par M. Claude Roudière, conseiller général du canton, M. Jean Le Pottier, directeur des Archives départementales, a prononcé une conférence retraçant la formation des archives communales et leur gestion. Elle a été très obligeamment et fidèlement mise en forme par Pierre Vidal.

**FRAGMENTS DE MÉMOIRE ET SOURCES HISTORIQUES :
LES ARCHIVES COMMUNALES**

Cette conférence a cherché à montrer au public – élus locaux et particuliers amateurs d'histoire – l'ancienneté des archives communales et leur importance historique, le type de documents que l'on peut y trouver, les principes qui régissent leur gestion ¹.

Au commencement... moyen âge et temps modernes

Les archives communales sont formées de tous les documents produits ou reçus par les communes, institution la plus ancienne puisqu'elle remonte au grand mouvement d'urbanisation des XI^e - XIII^e siècles. C'est l'époque où l'organisation de l'espace, héritée de l'Antiquité (habitat dispersé) se modifie : l'habitat rural se cristallise autour du château (village castral) ou de l'église (village ecclésial ²), des *sauvetés* sont instituées pour protéger spirituellement ces nouveaux villages, des bastides, véritables villages neufs fondés ex nihilo, sont fondées à partir du XIII^e siècle. Concomitamment, les habitants se libèrent du pouvoir seigneurial et obtiennent des chartes de franchises, des coutumes, qui fixent les prérogatives de chacun : **la communauté des habitants est politiquement constituée face au pouvoir du seigneur** et les consulats ³ mènent une vie institutionnelle assez peu éloignée de la vie des communes actuelles. Les consuls sont élus chaque année en tenant compte des interventions plus ou moins importantes du seigneur justicier ; leurs compétences s'étendent à la défense de la communauté (entretien des remparts, recrutement et rétribution de la milice du guet), au commerce (foires) et à la fiscalité (taille exigée par le Roi à laquelle s'ajoutent les besoins résultant des dépenses locales). Les archives qui découlent de ces attributions (**délibérations du conseil de communauté ⁴, compoix ⁵ et rôles des tailles, chartes de privilèges, contentieux portant sur les biens communaux...**), ont dû être abondantes dès le XIV^e ou le XV^e siècle dans les campagnes ; elles n'ont hélas laissé que peu de traces avant le XVII^e siècle, tant les pertes ont été immenses. Outre l'absence de locaux municipaux stables, l'indifférence de beaucoup ou la pénurie de lettrés, il faut évidemment incriminer les ravages des guerres de religion, particulièrement graves dans ce couloir du Girou où l'axe catholique Toulouse-Albi croise l'axe protestant Montauban-Castres.

Sous l'ancien régime, les archives communales ne sont pas les seules à recueillir la mémoire communale ; il ne faut pas négliger les ressources conservées aux Archives départementales : soit celles de la Haute-Garonne (fonds des diocèses civils ou religieux, fonds judiciaires 6), mais aussi de l'Hérault (fonds de l'intendance de Montpellier et fonds des États de Languedoc 7).

La Révolution

La loi de décembre 1789 portant création des communes élargit à tout le territoire français le fonctionnement consulaire du Midi. Les archives produites sont variées : procès-verbaux d'élections,

¹ M. Le Pottier s'est appuyé sur les exemples offerts par les communes du canton de Verfeil. Il seront évoqués, chaque fois que possible, en notes de bas de page.

² Le canton de Verfeil garde les traces de ce mouvement médiéval : à Gauré, 2 églises – Sainte-Julia et Saint-Léger ; à Saint-Pierre, 2 églises – Saint-Jean des Pierres et Saint-Martin des Pierres ; à Verfeil, 3 églises – Saint-Blaise, Saint-Sernin des Rais, Le Ramel ; à Bonrepos-Riquet, 2 églises – Saint-Loup et Saint-Jean de Mongagne ; à Saint-Marcel Paulel, 2 églises, Saint-Pierre à Saint-Marcel et Saint-André à Paulel ; à Lavalette, 2 églises – Notre Dame de Montlens et Saint-Laurent ; enfin, à Gragnague, 1 seule église.

³ Les coutumes sont octroyées par le seigneur justicier ; ceci explique que la circonscription où s'exerce le consulat soit aussi appelée juridiction ; le ressort de la juridiction ne correspond pas systématiquement à celui des paroisses : une juridiction peut englober exactement ou en partie une ou plusieurs paroisses, elle peut être à cheval sur deux paroisses....

⁴ Pour le canton de Verfeil : Verfeil depuis 1600 ; Paulel, 1741 ; Saint-Martin des Pierres, 1760 ; Gauré, 1763 ; Saint-Marcel, 1767 ; Bonrepos, 1768 ; Lavalette, 1773 ; Saint-Jean des Pierres, An X ; Gragnague, An XII.

⁵ Pour le canton de Verfeil : Verfeil, 1576, 1579 et 1593 avec 7 muanciers ; Paulel, 1576 avec un muancier ; Gragnague, 1598 et 1707 avec plans (rare !) ; Lavalette (terroir de Laguitardié), 1675 ; Bonrepos, 1727 avec un muancier ; Gauré, 1728 ; Saint-Marcel, 1730 avec une brevete ; Saint-Martin des Pierres, 1759 avec un muancier.

⁶ Respectivement séries C, G et B.

⁷ Série C.

délibérations du conseil municipal, tout document relatif au fonctionnement des organes élus de la commune depuis 1789. Cependant trois types de documents sont caractéristiques de la période.

Depuis la Révolution, **l'état civil** est une compétence de la commune. Il était autrefois tenu, de façon assez irrégulière, par les curés au nom de la Monarchie⁸ ; dans nos régions, il ne débute pas avant la fin du XVI^e siècle pour Toulouse, le début du XVII^e pour les paroisses rurales⁹ ; ce n'est pas forcément le résultat de pertes mais les registres organisés ne commencent souvent pas avant cette époque. La loi de septembre 1792 transfère l'état civil aux communes, les maires succèdent aux curés et les premiers registres d'état civil débutent le 1^{er} janvier 1793.

Avec la Révolution naît la bureaucratie ; la centralisation est renforcée et apparaît le formulaire préimprimé, uniforme pour la totalité du territoire national. Cela touche principalement les documents fiscaux : contribution foncières, mobilière et patentes dès 1790, contribution sur les portes et fenêtres sous le Directoire... L'institution de la fiscalité foncière a produit un document – **l'état des sections de 1791**¹⁰ – qui donne une photographie du terroir communal : propriété, état du sol et type de cultures. C'est le premier cadastre à l'échelle nationale mais il ne dispose pas encore de plan.

Enfin, la Révolution ouvre l'ère des statistiques avec, en particulier, les recensements de population et **les listes de population**. Ces documents sont en principe présents dans chaque commune¹¹ depuis cette époque et jusqu'en 1975. Depuis, la CNIL¹² contrôle strictement l'organisation des recensements et a interdit la réalisation de ces listes, qui étaient une providence pour les études sociologiques et généalogiques. Elles constituent une véritable photographie de la société locale en fournissant, par quartier, rues et ménages, les nom, prénoms, âge, liens de famille, profession, voire certaines années religion ou infirmités...

Le Consulat et l'Empire

L'administration de Bonaparte puis de Napoléon I^{er} est à l'origine de trois types de document important.

Le nouveau **cadastre dit "napoléonien"** est commandé par la loi de 1807 et il sera réalisé sur près de 40 ans, de 1807 à la fin des années 1830¹³. Il est surtout accompagné des premiers plans cadastraux à l'échelle nationale ; jusque là, les communautés les plus riches avaient fait confectionner des plans mais cela demeure très rare pour le XVIII^e siècle et ils ne couvraient pas la totalité du territoire. Pour la première fois, le territoire national est couvert à grande échelle (1/2500^e).

Les guerres napoléoniennes sont à l'origine de nombreux **documents militaires** liés à la conscription. Sous l'Ancien Régime, la milice était tirée au sort. Le Consulat et l'Empire institutionnalisent la levée d'hommes.

Parmi les documents découlant du Concordat (1802), on peut retrouver ceux relatifs aux fabriques, en particulier les **registres de fabrique**¹⁴ ; ces établissements publics particuliers, régis par des laïcs, géraient les édifices du culte. Leurs ressources étaient majoritairement constituées du produit des quêtes, de la location des chaises, de la vente de cierges, de dons et legs. Elles étaient administrées par un conseil de fabrique qui nommait un président. Le curé et le maire assistaient aux réunions.

⁸ L'édit de Villers-Cotterêts (François I^{er} – 1539) oblige les curés à tenir registre des baptêmes ; celui de Blois (Henri III – 1579) étend cette obligation aux mariages et sépultures ; le code Louis de 1667 organise le dépôt d'un double de contrôle et de sécurité à la sénéchaussée.

⁹ Pour le canton de Verfeil : Verfeil – 1604 ; Saint-Marcel Paulel – 1607 ; Lavalette – 1628 ; Bonrepos – 1638 ; Gragnague – 1653 ; Saint-Martin des Pierres – 1655 ; Gauré – 1716.

¹⁰ Pour le canton de Verfeil, il ne reste que ceux de Bonrepos, Paulel, Saint-Marcel et Verfeil.

¹¹ La collection en double qui existait pour le XIX^e siècle aux Archives départementales a hélas été éliminée au début du XX^e siècle.

¹² Commission nationale informatique et libertés.

¹³ 1836 pour le canton de Verfeil.

¹⁴ Pour le canton de Verfeil, ceux de Lavalette sont conservés à la mairie

La Restauration

La loi de 1817 réorganise profondément la **comptabilité publique** et lui donne la structure et l'organisation actuelles.

Autre texte important, la loi de 1824 sur les chemins vicinaux, corrigée par celle de 1836 qui crée la **vicinalité** en rassemblant les réseaux des chemins vicinaux, des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires. Les ressources sont créées par des centimes additionnels aux contributions et par des "prestations en nature", journées de travail dues par tous les habitants (pas seulement les propriétaires, mais aussi les fermiers et métayers) dont les rôles subsistent dans les archives communales. Ces prestations ne seront supprimées qu'après la seconde guerre mondiale¹⁵. Cette époque voit la création d'un grand nombre de chemins et leur classement.

La Monarchie de Juillet

Deux lois fondamentales ont produit des archives. La loi Guizot sur l'instruction primaire crée les écoles normales et oblige chaque commune à ouvrir une **école primaire**. La loi de 1837 sur l'organisation municipale attribue de nouvelles responsabilités aux conseils municipaux ; souvent 1837 marque l'ouverture d'un nouveau registre de délibérations du conseil municipal.

Le Second Empire

Pas de bouleversement pour nos communes, mais la période est marquée par un mouvement de reconstruction des **églises** avec des subventions d'État.

La IIIe République

Deux mouvements profonds de réforme marquent ce régime : les lois scolaires et les lois d'assistance et de prévoyance sociales.

Les lois scolaires de Jules Ferry (1881-1883) réaffirment l'obligation faite aux communes d'ouvrir une **école**, dorénavant publique, laïque et obligatoire (au moins jusqu'à 13 ans) pour les garçons et les filles. Parallèlement, la loi de 1884 oblige les municipalités à se doter d'une maison commune, bâtiment public où sont déposés l'état civil et les archives communales. De nombreuses communes de France font construire des **mairies-écoles** pour répondre aux deux nécessités prescrites. La construction et l'entretien des classes primaires et maternelles sont depuis un des soucis constants des municipalités. Il convient de bien distinguer, mais de conserver avec le même soin, les archives de la commune *sur* l'école (travaux, subventions de l'État, avec les crédits "Barangé" existant depuis la IVe République, documents attestant de l'obligation scolaire...) et archives produites *par* l'école elle-même (registres matricules et d'appel donnant la liste des maîtres et des élèves, cahiers, devoirs, etc.).

L'on a trop oublié aujourd'hui l'œuvre essentielle de la Troisième République en matière de **prévoyance et d'assistance sociale** : aide à l'enfance en difficulté (1889) ; aide médicale gratuite (1893), retraites ouvrières et paysannes (1910), etc. Les bureaux d'aide sociale viennent relayer de façon plus systématique l'action des bureaux de bienfaisance qui, dans certaines communes, existaient depuis le début du XIX^e siècle.

Au cours du premier XX^e siècle, les deux guerres sont à l'origine d'une masse importante d'archives et marquent une période où l'interventionnisme des pouvoirs publics s'accroît. On peut retrouver toutes sortes de documents liés au **contrôle économique** et au **ravitaillement** et, pour la Seconde guerre mondiale, aux **réfugiés** de 1940.

Depuis 1945

¹⁵ Par délibération du 27 juin 1965, par exemple, à Saint-Marcel-Paulel.

Ce n'est qu'après la seconde guerre, avec l'effort de Reconstruction, que naît une législation unifiée de l'Urbanisme : les communes doivent disposer depuis des séries complètes des **permis de construire** et certificats d'urbanisme. Les compétences d'aménagement de l'espace ont engendrés des documents spécifiques : les **POS** ¹⁶ puis les **PLU** ¹⁷ ou les cartes communales qui les remplacent aujourd'hui.

Le souci majeur est aujourd'hui **l'environnement**, avec la question du ramassage et du traitement des ordures ménagères et celui de l'épuration des eaux usées.

Depuis la Révolution, la centralisation administrative qui est la caractéristique majeure de notre pays a évidemment provoqué une centralisation parallèle des archives : toute affaire traitée au niveau communal a sa répercussion au niveau de la préfecture ou de la sous-préfecture, et souvent dans les ministères parisiens. Il faut donc ne pas hésiter à s'enquérir des sources conservées au sein des Archives départementales et des Archives nationales. Pour les Archives départementales, l'on consultera la série L pour la période 1790-1800 et les séries dites " modernes " pour la période 1800-1940. La série O (affaires communales) est essentielle pour notre sujet, dans la mesure où elle regroupe les dossiers résultant de la tutelle préfectorale sur les communes (bâtiments communaux, biens communaux, comptes et budgets, personnel...) et sur la vicinalité. Aux Centre historique des Archives nationales, à Paris, la série F, constituée des kilomètres de documents versés par les ministères ¹⁸, contient à foison des documents d'intérêt tout à fait local, souvent plus facilement utilisables que ceux conservés en province : l'éloignement exige la synthèse et la clarté.

Les grands principes de gestion des archives communales

La loi sur les archives du 3 janvier 1979 (intégrée en 2004 dans le code du patrimoine) prescrit : " La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques et morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche ". C'est dire que la conservation des archives poursuit trois grands objectifs :

- politiques et juridiques : toute personne trouve dans les archives de quoi justifier ses droits (son existence même, au travers de l'état civil, ses propriétés au travers des documents fonciers et d'urbanisme, etc.) ; les citoyens y trouvent de quoi comprendre et contrôler la vie de la cité ;

- administratif et " utilitaire " : toute bonne gestion se fonde sur la conservation de documents et les archives sont l'arsenal et l'aide mémoire de toute collectivité ;

- scientifique et culturel : les archives sont la source de toute étude historique, la base de toute appréhension raisonnée du patrimoine, le matériau à partir duquel peut s'objectiver toute mémoire et toute identité.

Exigence démocratique, besoins de bonne gestion et droits de la culture et de l'intelligence se liguent pour faire de la conservation et de l'accessibilité des archives publiques en général, des archives communales en particulier, un enjeu essentiel depuis les origines de la République. Il n'est pas indifférent qu'un des articles essentiels de la loi de 1884 (aujourd'hui article L. 2121-26 du code général des collectivités territoriales) prescrive : " Toute personne physique ou morale a le droit de

¹⁶ Plan d'occupation des sols.

¹⁷ Plan local d'urbanisme.

¹⁸ A l'exception des ministères des Finances (qui a un service d'archives propre), de la Justice (série BB) et des Colonies (archives conservée au centre des archives d'outre-mer, à Aix-en-Provence).

demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux ”.

D’où des obligations législatives et réglementaires strictes qui entourent ce domaine.

a) la **conservation** des archives communales est sous le contrôle “ scientifique et technique ” de l’État. La mesure essentielle en ce domaine est qu’aucun document d’archives ne peut être éliminé sans le visa préalable du directeur des Archives départementales¹⁹. La restauration ou la reliure des documents anciens est également contrôlée, de façon à éviter que des artisans incompetents ne viennent irreversiblement abîmer des documents irremplaçables²⁰.

b) la **communication** des archives communales est régie par des lois multiples et complexes (loi sur l’accès du public aux documents administratifs, loi sur les archives, lois spéciales, notamment le code électoral ou les dispositions relatives à l’état civil...). L’équilibre est difficile à tenir entre les exigences parfois contradictoire de la protection de la vie privée et les principes généraux de transparence de l’action publique²¹.

c) le **classement et l’inventaire** des archives communales est encadré par des textes réglementaires : un cadre de classement uniforme, institué par un arrêté datant de 1926, facilite le traitement et la recherche.

Les Archives départementales exercent un triple rôle à l’égard des Archives communales :

- contrôle réglementaire et inspection régulière (attribution exercée sous l’autorité du préfet) ;
- conseils et prestations techniques concrètes : classement et inventaire sur place, microfilmage et numérisation, recherches documentaires ;
- dépôt des archives anciennes.

Pour conclure ce bref exposé, l’on doit insister sur quelques traits de l’évolution du contexte actuel, qui rendent d’autant plus aigu **le besoin d’archives** de notre société.

Les *documents d’archives* eux mêmes changent de forme et de nature : les sacro-saintes “ **nouvelles technologies de l’information et de la communication** ” envahissent toutes les formes d’échange et de gestion de l’information. Pour retrouver demain un témoignage de nos actes, il convient de prévoir dès aujourd’hui ce que l’on veut transmettre, et comment. Laisser au hasard le soin de conserver les traces de nos actions qui sont aujourd’hui confiées à des disquettes, des CDROM ou des mémoires virtuelles d’ordinateur, c’est se condamner inévitablement à l’amnésie.

Les *usages des archives* se modifient : l’engouement pour la **généalogie** est un phénomène social extrêmement important, reflet des mutations sociales profondes que notre pays a connu depuis les Trente glorieuses (urbanisation, bouleversements de la famille, société des loisirs...). La consultation des archives devient un **enjeu de mémoire**, souvent douloureux et conflictuel, qui découle de traumatismes collectifs (les guerres mondiales et coloniales...) ou individuels (victimes de drames familiaux, de faits divers...). La judiciarisation de la société, phénomène apparemment irréversible qui fait du recours au droit et aux tribunaux le remède de tous les maux de la vie, met au premier plan le besoin de se justifier en entassant des **preuves**. Pour un maire, conserver les archives est le moyen de démontrer qu’il a pris dans les temps telle ou telle mesure, ou qu’il n’a pas succombé à telle ou telle tentation, ou qu’il a fait telle ou telle diligence qui le mettent à couvert.

Le *cadre de vie*, surtout dans l’agglomération toulousaine soumise à une pression démographique galopante, paraît bien en péril si l’on ne maîtrise pas l’urbanisme et la construction et

¹⁹ Ce contrôle des éliminations s’appuie sur des **tableaux d’archivage** régulièrement mis à jour par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l’Intérieur. Voir en particulier le site internet de la direction des Archives de France : www.archivesdefrance.culture.gouv.fr.

²⁰ Le conseil général de la Haute-Garonne accorde des subventions pour la restauration des archives communales.

²¹ Noter le rôle de plus en plus précieux de la Commission d’accès aux documents administratifs (CADA), dont le site internet (www.cada.fr) est extrêmement utile.

si l'on ne fonde pas le développement nécessaire de nos cités sur une **connaissance raisonnée et surtout partagée du patrimoine**.

Le *paysage institutionnel* évolue : à l'heure de la mondialisation et de l'Europe, alors que se recentre l'État national et se renforcent les échelons régionaux et départementaux, se redéfinissent avec infiniment de lenteur et de prudence de nouvelles solidarités territoriales. Si l'on veut que les communautés de communes, communautés d'agglomérations ou autres pays s'enracinent, il convient qu'elles se forment une culture commune et une identité. C'est tout l'enjeu de la création de **services d'archives intercommunaux** chargés – non pas de centraliser matériellement les documents et de priver les communes de leur mémoire – mais au contraire de mettre en commun leurs moyens pour se doter d'un professionnel capable de les mettre en valeur. C'est le travail pionnier qui est actuellement mené au sein du SIVOM du canton de Saint-Lys, avec l'aide financière de la direction régionale des affaires culturelles.

Aussi vieilles que les communes, presque millénaires, les archives n'ont donc jamais été autant qu'aujourd'hui au cœur des enjeux d'une société en mutation. Gageons que l'intérêt qui pousse nos concitoyens vers elles ira encore en s'accroissant dans les années à venir. Étudier, faire connaître et faire comprendre d'où nous venons et, si possible, où nous allons, reste leur raison d'être.
